

© Musée de l'Ordre de la Libération

DÉPLACEMENT DE FLORENCE PARLY, MINISTRE DES ARMÉES

Remise du fanion de l'Escadrille française de chasse numéro 1,
première unité militaire Compagnon de la Libération

18 octobre 2019 | Base aérienne 701 de Salon-de-Provence

DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

PROGRAMME PRÉVISIONNEL*	3
LES MISSIONS PERMANENTES DE L'ARMÉE DE L'AIR.....	4
LA BASE AÉRIENNE 701 DE SALON-DE-PROVENCE.....	5
L'ÉCOLE DE L'AIR	6
L'ORDRE NATIONAL DE LA LIBÉRATION	10
FOCUS.....	12
BIOGRAPHIES.....	13
CONTACTS MEDIA	16

Cérémonie de présentation au drapeau et reprise de traditions de la première unité militaire Compagnon de la Libération - l'Escadrille française de chasse n°1 - par la promotion 2019 de l'École de l'air

15 h 45 – Accueil à l'entrée de la Base aérienne 701 de Salon-de-Provence

16 h 20 – Arrivée de Florence Parly, ministre des Armées

17 h 15 – Cérémonie militaire

- Arrivée – Revue des troupes
- Allocution du Chef d'état-major de l'armée de l'Air (CEMAA) et présentation du drapeau à la promotion 2019 de l'École de l'air
- Lecture de l'Ordre du jour par la ministre des Armées
- Remise du fanion et décoration de la croix de la Libération par la ministre des Armées
- Passage de la Patrouille de France (PAF)
- Remise des fourragères aux 3 majors de promotion par la ministre des Armées, le CEMAA et le Directeur général de l'École de l'air (DGEA)
- Remise des fourragères au reste de la promotion par les élèves de 2^e année
- Défilé des troupes à pieds – Éclatement de la PAF
- Fin de cérémonie

18 h 15 – Rencontre avec les élèves et les familles

- Chant de promotion
- Allocution de la ministre des Armées
- Échanges avec les élèves et les familles

19 h 00 – Fin de visite

** susceptible de modifications.*

LES MISSIONS PERMANENTES DE L'ARMÉE DE L'AIR

Trois cent soixante-cinq jours par an, 7 jours/7, 24 heures/24, les femmes et les hommes de l'armée de l'Air assurent avec enthousiasme et détermination la protection des Français.

L'armée de l'Air est engagée en permanence afin de mener à bien ses trois missions principales pour la protection de la France et des Français :

PERMANENCE

De la dissuasion nucléaire :

L'armée de l'Air met en œuvre la composante aéroportée de la dissuasion nucléaire aux ordres du Président de la République.

PERMANENCE

De la protection de notre espace aérien et de ses approches (sous la responsabilité du Premier ministre) :

Cette protection va de la capacité à prendre en compte les menaces, quelle que soit leur forme, à l'assistance aux aéronefs en difficulté.

Durant la seule année 2018, 300 situations anormales ont été repérées et traitées par l'armée de l'Air.

PERMANENCE

En opérations extérieures (principalement au Levant depuis 2014 et au Sahel depuis 2013) :

Les aviateurs luttent contre les terroristes dans la bande sahélo-saharienne (opération *Barkhane*) et au Levant (opération *Chammal*). Si l'ennemi a perdu le territoire conquis en 2014 au Levant, le combat continue au sein d'une coalition internationale, où la France est la deuxième contributrice après les États-Unis.



Dans toutes ces opérations, l'action de l'armée de l'Air est décisive et garantit la supériorité de nos forces. Ces opérations s'appuient sur des dispositifs prépositionnés, capables de monter en puissance de façon très réactive, presque aussi rapidement que depuis les bases aériennes de métropole.

Des missions de « projection de puissance », décidées par le chef des armées, le Président de la République, peuvent partir en quelques heures de ces bases aériennes. Ce fut le cas en 2018 contre des installations chimiques en Syrie.

Modèles par la passion, l'audace et la précision, agiles et réactifs, les aviateurs sont animés par un formidable esprit d'équipe qui leur permet de faire face, après plus d'un siècle de fait aérien, aux défis de l'avenir.

DEUX MISSIONS PRINCIPALES

Transmission

Tous les futurs équipages de l'armée de l'Air réalisent leurs premiers vols militaires d'instruction à Salon-de-Provence.

Rayonnement

La base aérienne est le lieu de stationnement et d'entraînement de la Patrouille de France et de l'Équipe de voltige de l'armée de l'Air, dont la renommée est mondiale.

TROIS PÔLES D'EXCELLENCE

Pôle formation

École de l'air (EA)

École des commissaires des armées (ECA)

Défense Conseil International (DCI)

Pôle recherche et innovation

Centre de recherche de l'École de l'air (CREA)

Centre initial de formation des équipages drone (CIFED)

Chaire cyber et centre d'excellence Cyb'Air (CEC)

Pôle aéronautique

Centre de formation aéronautique militaire initiale (CFAMI)

Équipes de présentation de l'armée de l'Air (EQPAA).

Ambassadeurs/EVAA

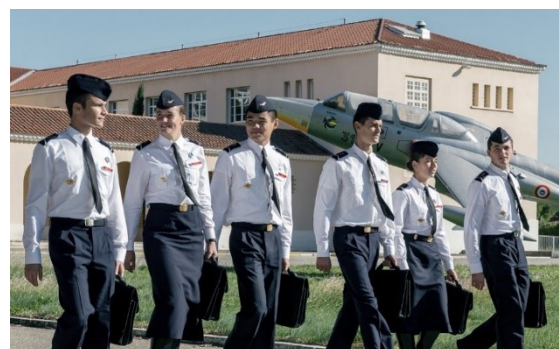


ESCADRILLE AIR JEUNESSE

Créée le 5 juillet 2019 à Salon-de-Provence, la première Escadrille air jeunesse (EAJ) s'inscrit dans le cadre de la « Formation par l'engagement » et constitue un des volets du plan stratégique de l'armée de l'Air « Plan de vol ». 26 jeunes âgés de 12 à 25 ans de l'EAJ ont débuté, dès la rentrée scolaire, un programme d'activités développées autour de quatre piliers :

- aéronautique ;
- histoire et traditions ;
- leadership ;
- sport.

L'encadrement est réalisé par 6 élèves officiers tuteurs de 2^e année et par des réservistes du bureau « Formation par l'engagement ». Cette instruction vise par ailleurs à rendre l'élève officier acteur de sa formation, tout en renforçant le lien armées-nation et en suscitant de potentielles vocations dans le domaine de l'aéronautique militaire.



MISSIONS

École militaire et aéronautique, l'École de l'air (EA) forme tous les officiers de l'armée de l'Air.

Cette école de commandement s'appuie sur trois axes de formation :

1. une formation de combattant et de chef militaire développant les aptitudes au commandement indispensables à la tenue d'un premier emploi en milieu opérationnel ;
2. une formation académique d'expert du milieu aéronautique et spatial ;
3. une formation aéronautique avec la délivrance d'un premier brevet aéronautique de vol à voile.

L'ÉCOLE

L'École de l'air est devenue depuis le 1^{er} janvier 2019 un « Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type Grand Établissement (EPSCP-GE) ».

Forte d'un effectif annuel de près de 700 étudiants, l'École de l'air est au cœur de la recherche et de l'innovation.



Véritable campus aéronautique et spatial, l'EA adosse ses cursus de formation à la recherche, afin de dispenser des enseignements au plus haut niveau, grâce à son Centre de recherche de l'école de l'air (CREA). L'EA développe des collaborations avec le monde de l'industrie et de la recherche (Pôle de compétitivité SAFE, Campus aéronautique des métiers et des qualifications PACA, Aix-Marseille Université, Office national d'études et de recherches aérospatiales, etc.).

Le CREA dispose de plusieurs plateformes de recherche et d'expérimentation.

Le Centre initial de formation des équipages drone (CIFED) est en charge de l'anticipation de la recherche et du développement de

produits par l'innovation. Il assure également la formation d'opérateurs au profit de plusieurs ministères.

La chaire d'enseignement et de recherche « cyber résilience aérospatiale » et, depuis peu, le Centre d'excellence cyberdéfense aérospatiale (CEC), renforcent l'EA dans le domaine de la Cyberdéfense.



OBJECTIFS RECHERCHÉS

L'École de l'air développe :

- l'aptitude au commandement, indispensable à la tenue d'un premier emploi en milieu opérationnel : sang-froid et capacité de réflexion, rigueur, sens des responsabilités, disponibilité, persévérance, personnalité affirmée et goût de l'action ;
- l'aptitude au travail en équipe ;
- le sens des valeurs, l'intégrité, l'humilité, l'éthique, le sens du service, le courage.

Les compétences socles sont développées par une combinaison d'apprentissages théoriques pluridisciplinaires et de mises en situations concrètes. Les officiers issus de l'EA disposent ainsi des compétences techniques et des qualités humaines pour faire face à l'ensemble des situations qu'ils rencontreront au cours de leur carrière, en opérations et à tous niveaux de responsabilités.

La formation des officiers est tournée vers l'opérationnel. Individualisée et pensée pour les aviateurs cadres, elle reste ouverte sur les autres armées, les entreprises, les grandes écoles et universités, l'international et la société civile.

La formation des officiers précède la préparation opérationnelle en cohérence avec l'engagement des forces. Elle doit permettre l'acquisition des compétences propres au milieu aéronautique, mais aussi la transmission de valeurs éthiques et morales.

CENTRE DE FORMATION AÉRONAUTIQUE MILITAIRE INITIALE

- Planeurs : Duo Discus, Discus 2C, ASK 21, DG1000 (7 biplaces et 3 monoplaces) ;
- 3 Jodel D140 ;
- 7 CIRRUS SR20 ;
- 5 CIRRUS SR22 ;
- 10 simulateurs d'entraînement de vol (CIRRUS et planeur).

HISTORIQUE

1922 : Création de l'École militaire de l'air et d'application de l'aéronautique.

1925 : D'abord établi à Versailles, le Centre d'études de l'aéronautique devient par changement de dénomination l'École militaire et d'application de l'aéronautique.

1934 : Création de l'armée de l'Air.

1935 : L'École de l'air (EA) s'installe à Versailles : la première promotion prend le nom de « capitaine Guynemer » et l'École de l'air adopte sa devise : « *Faire face* ».

1937 : L'EA s'installe à Salon-de-Provence.

1973 : Création du Cours spécial de l'École de l'air (CSEA).

1994 : Création du Cours spécial de formation des officiers (CSFO).

2002 : De juin 2002, jusqu'à la fin 2006, le Centre de recherche de l'armée de l'Air (CREA) s'est progressivement installé au sein de l'EA.

2006 : Création du Groupement des écoles d'administration de l'armée de l'Air (GEAAA) regroupant :

- l'École des commissaires de l'air ;
- l'École de gestion et d'administration de l'armée de l'Air.

2007-2008 : Regroupement des écoles sous une entité unique, les Écoles d'officiers de l'armée de l'Air (EOAA), basées à Salon-de-Provence. Création du Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) à l'École militaire à Paris, qui reprend les missions de formation du Centre d'enseignement supérieur aérien. Forte accentuation de l'ouverture à l'international.

2009 : L'école est qualifiée ERASMUS.

2013 : La base aérienne fête ses 75 ans, la Patrouille de France fête ses 60 ans et l'École des commissaires des armées ouvre officiellement ses portes à la rentrée de septembre.

2015 : Regroupement de l'ensemble des formations au sein d'une même école et retour au nom originel d'« École de l'air ».

2019 : L'EA est, depuis le premier janvier, un Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type Grand Établissement (EPSCP-GE).



DIPLÔMES PROPOSÉS

Diplôme d'ingénieur de l'École de l'air.
Diplôme de l'IEP Aix-en-Provence.
Diplômes de licence et master (avec Aix-Marseille Université).
Mastères spécialisés en partenariat avec l'ISAE-SUPAERO et l'ENAC.
Projet d'ouverture en 2020 d'un Mastère spécialisé cyber en collaboration avec l'École centrale de Marseille.



L'ÉCOLE DE L'AIR DÉVELOPPE TROIS AXES DE FORMATION

Une formation militaire exigeante développant les qualités du combattant ainsi que les aptitudes au commandement et au management.

Une formation académique de haut niveau d'expert du milieu aéronautique et spatial. Renouvellement en 2015 de l'accréditation de la Commission des titres d'ingénieur (CTI) du diplôme d'ingénieur pour la durée maximale.

Une formation aéronautique concrétisée par un premier Brevet avec la pratique du vol à voile et la découverte du vol moteur sur des appareils équipés d'une avionique moderne, préparant les futurs navigants.

FLUX ANNUEL

Officiers à carrière longue : 340
Officiers rangs et sous contrat : 360
Elèves-officiers en formation : 700

LA FORMATION DE PREMIÈRE ANNÉE

Les élèves suivent une formation militaire commune dès leur intégration et durant 2 mois. Elle commence par une période d'incorporation militaire de 2 semaines durant laquelle les élèves sont encadrés par les aspirants de 2^e année. Cette période a pour but d'initier les élèves-officiers à l'identité et aux valeurs de l'aviateur. Elle constitue un moment charnière de la formation, qui permet de forger les prémices de l'identité de la nouvelle promotion autour des qualités fondamentales de tout aviateur. Au travers d'activités sportives et cérébrales et de transmission de traditions, ils sont acculturés aux valeurs de l'armée de l'Air et améliorent leur condition physique. La suite de leur période de formation militaire initiale se déroule au Centre Montagne Air d'Anceles, où les élèves officiers suivent un stage combat, encadré par des instructeurs commandos. Ils terminent cette période par le passage du brevet initial de parachutisme militaire sur la base aérienne de Salon de Provence.

La Présentation au drapeau de la promotion clôt cette période, et marque le début d'une phase plus académique durant laquelle les élèves-officiers ont des emplois du temps différents, en accord avec les parcours mentionnés précédemment. Ils continuent néanmoins d'être soumis au régime de l'internat en promotion constituée, et se retrouvent en formation à l'occasion de courtes périodes d'activités militaires ou aéronautiques.



LES VALEURS TRANSMISES À L'ÉCOLE DE L'AIR

La formation de l'École de l'air rassemble les élèves autour d'une même éthique fondée sur les valeurs suivantes :

Respect - Intégrité - Sens du service - Excellence

Imprégnés de ces valeurs, ils seront les officiers de demain, capables d'agir sur le territoire national et sur les théâtres d'opérations extérieures avec discernement et un sens aigu des responsabilités.



LA PROMOTION 2019

La promotion 2019 de l'École de l'air compte 139 jeunes élèves officiers, dont 34 femmes, issus des classes préparatoires aux grandes écoles et de parcours universitaires divers de niveau licence ou Master. Elle comprend également 9 élèves africains, 3 cadets allemands, et 9 élèves commissaires d'ancrage Air. La majeure partie de la formation militaire et aéronautique est commune, mais plusieurs cursus académiques sont proposés aux élèves en fonction de leur type de recrutement (externe, interne, admis sur titre) et de leur spécialité (scientifiques, techniques, etc.). La formation se décompose donc en périodes d'instructions communes et en périodes académiques différenciées en fonction des cursus de chacun.

PRESENTATION AU DRAPEAU

La Présentation au drapeau (PAD) est la première cérémonie à laquelle le jeune officier participe, à l'issue de ses classes. Elle marque son entrée dans l'armée. Dans ce moment de recueillement, l'aviateur mesure toute la dimension de l'engagement pris au service de son pays.

Par le symbole de son drapeau, la Nation reconnaît officiellement les jeunes militaires qui se présentent à lui et prend acte de leur entrée dans l'institution. Pour leur part, les nouvelles recrues s'engagent à se placer au service de la France dans le respect des traditions et des valeurs nationales. À cette occasion, les devoirs et les responsabilités qui, dès ce jour, leur incombent, leur sont rappelés. Souvent présente, la population civile prend également acte de leur engagement.

Chaque drapeau porte dans ses plis les noms des batailles qui ont jalonné l'histoire de la France et rappelle à chacun, militaire ou civil, que la liberté n'a triomphé qu'au prix de nombreuses guerres livrées par les armées. Cette cérémonie de Présentation au drapeau célèbre avec force la puissance du lien « Armée – Nation ».

Chaque nouvelle promotion de l'École de l'air est présentée au drapeau dans le courant du mois d'octobre à l'issue de sa période de formation militaire initiale, sur la base aérienne 701 de Salon-de-Provence.

UNE PAD PARTICULIERE

Cette année, la Présentation au drapeau (PAD) de la promotion 2019 de l'École de l'air prendra une dimension particulière. Les élèves-officiers recevront au cours de celle-ci la fourragère de l'Ordre national de la Libération dans le cadre de la reprise de compagnonnage de l'Escadrille française de chasse n°1 par la promotion.

L'ORDRE NATIONAL DE LA LIBÉRATION

L'ORDRE NATIONAL DE LA LIBÉRATION

L'Ordre national de la Libération est un ordre créé par le général de Gaulle en 1940 pour récompenser les personnes, les unités militaires et les collectivités civiles impliquées de façon significative dans la libération de la France et de son Empire pendant la Seconde Guerre mondiale.



© Musée de l'Ordre de la Libération

Après son appel et les premiers ralliements peu nombreux, après des épisodes douloureux comme l'échec de Dakar, le général de Gaulle sait que la libération demandera d'énormes sacrifices et surtout l'engagement d'hommes courageux et exemplaires. Il veut donc faire de ces hommes des représentants, des figures de proue, des emblèmes d'une France libre et indomptable. Le général crée donc l'Ordre national de la Libération le 6 novembre 1940 afin que ses messagers puissent arborer la croix derrière laquelle se rallient les hommes de bonne volonté.

Le 29 janvier 1941, il nomme les 5 premiers Compagnons de la Libération. Le terme « Compagnon » symbolise la volonté de reconnaître, sans distinction, un groupe de personnes aux origines diverses mais possédant des valeurs morales identiques au service d'une même cause : la liberté.

Dans l'Ordre, tous les âges et toutes les origines sociales, religieuses ou politiques sont représentés. La proportion de militaires d'active ou de réserve est certes importante, mais tous les grades sont présents, du général au militaire du rang. La plupart sont des engagés volontaires. Des étrangers ont également été faits Compagnons, et l'on dénombre 25 nationalités différentes parmi les membres de l'Ordre.

Mais la particularité la plus significative reste le caractère exceptionnel et la courte période de son attribution.

Entre 1941 et 1946, seulement 1 036 personnes, 5 communes et 18 unités combattantes ont été honorées. En quittant le pouvoir en janvier 1946, le général de Gaulle signe un décret de forclusion qui met fin à l'attribution de la croix. Cependant, à deux occasions, l'Ordre sera rouvert : pour Winston Churchill (en 1958) et pour Georges VI (à titre posthume). Ainsi, 1 061 croix seulement ont été attribuées.

C'est le deuxième Ordre national français après celui de la Légion d'honneur. Il ne comporte qu'un seul grade. Ses titulaires ont droit au titre de « Compagnon de la Libération ».

© Musée de l'Ordre de la Libération



L'ESCADRILLE FRANÇAISE DE CHASSE N°1

Fin 1940, suite à un accord entre le général de Gaulle et le ministère de l'Air britannique, il est décidé que des pilotes de chasse français libres stationnés en Afrique équatoriale française (AEF) seront dirigés sur l'Égypte pour constituer une escadrille française de pilotes portant un uniforme français. Le 9 avril 1941, l'Escadrille française de chasse n°1 (EFC1) est créée.

Le 21 juin 1941, l'Escadrille française de chasse n° 1 reçoit la croix de la Libération et devient ainsi la première unité militaire distinguée de la sorte. Fin août 1941, l'EFC 1 part pour le Liban où elle est bientôt dissoute pour laisser place aux premières unités FAFL (Forces aériennes françaises libres). Le bilan de ces quelques mois est remarquable. L'Escadrille française de chasse n°1 a remporté 17 victoires aériennes en 165 missions et détruit de nombreux véhicules au sol. Neuf de ses pilotes ont été faits Compagnons de la Libération à titre individuel.

L'EFC1 apparaît donc comme un creuset de l'armée de l'Air actuelle. L'engagement de ces hommes constitue un exemple pour les plus jeunes.

« DANS L'HONNEUR ET
PAR LA VICTOIRE »

L'HÉRITAGE D'UN NOM

En parfaite coopération avec l'Ordre national de la Libération, l'armée de l'Air a souhaité faire vivre ce patrimoine. Pour cela, il n'y a pas de plus beau symbole que de recréer l'EFC1 à Salon-de-Provence, où des jeunes filles et des jeunes hommes rejoignent l'École de l'air pour devenir des officiers.

Le 18 octobre 2019, les élèves de première année fraîchement incorporés se verront officiellement reconnus comme constituant l'EFC1 et dépositaires du titre d'unité Compagnon de la Libération. Ils recevront le fanion de l'unité et chacun pourra arborer fièrement la fourragère de l'Ordre national de la Libération.

LA CÉRÉMONIE

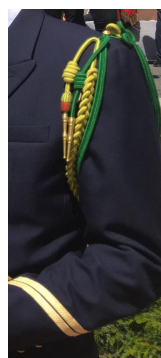
Cette cérémonie présidée par Florence Parly, ministre des Armées, consacre la transmission des valeurs par les anciens aux plus jeunes. Rappelant la combativité de la France, le sens du devoir, l'engagement de chacun au profit de la liberté de tous, elle procède d'un moment historique et porte un témoignage pour les générations futures.

L'INSIGNE

L'insigne de l'Ordre est la croix de Lorraine, et il porte au revers la devise : « *Patriam servando, victoriam tulit* » (« *En servant la patrie, il a remporté la victoire* »). Le ruban vert et noir symbolise l'état de la France en 1940, alliant le noir du deuil au vert de l'esérance.



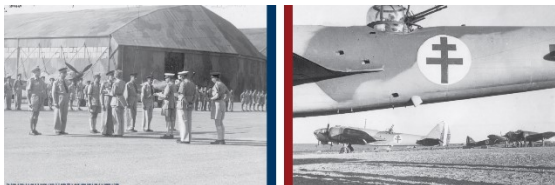
LA FOURRAGÈRE



La fourragère est une décoration récompensant une unité militaire, pour faits de guerre ou de bravoure exemplaires.

La fourragère remise aux Compagnons de la Libération est aux couleurs noir et vert de l'Ordre national de la Libération.

En appui à cette manifestation de portée nationale, un livre intitulé « **Les ailes de la liberté** », retraçant l'épopée de l'EFC1 et rendant hommage aux aviateurs FAFL, sera édité à cette période.

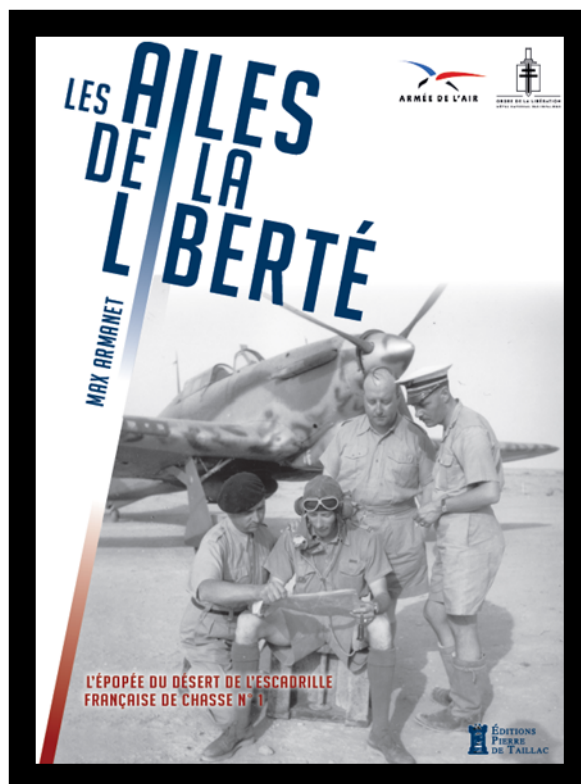


“ Après huit mois d'exploits héroïques, de combats acharnés, 165 missions de guerre, 17 victoires, l'Escadrille française de chasse n° 1 constitue alors l'unité française la plus titrée de la France qui résiste. Devant ces résultats exceptionnels, le général de Gaulle décide de la faire Compagnon de la Libération.

Extrait - Les ailes de la liberté.

”

« Écrivain, réalisateur, journaliste (Le Nouvel Observateur, Libération, La Vie...), directeur d'agence de presse, MAX ARMANET est aussi pilote, colonel réserviste citoyen de l'armée de l'air. Président-fondateur de la commission patrimoine de l'Aéro-Club de France (depuis 1994), expert-conseil auprès des Monuments historiques (depuis 1998), président du conseil scientifique du musée de l'Air et de l'Espace (2008-2018), fondateur du Paris Air Forum (depuis 2013), il est au coeur de la préservation du patrimoine aéronautique en France. Il est notamment l'auteur de « Manifeste pour un service civique obligatoire. » (Robert Laffont, 2007).



Général d'armée aérienne Philippe LAVIGNE,

Chef d'état-major de l'armée de l'air

Général de brigade aérienne Jérôme BELLANGER,

Commandant l'École de l'air et la base aérienne

701 Salon-de-Provence



Général d'armée aérienne Philippe LAVIGNE
Chef d'état-major de l'Armée de l'air

Le général d'armée aérienne Philippe Lavigne est chef d'état-major de l'Armée de l'air française.

Il intègre l'École de l'air de Salon-de-Provence en 1985. Breveté pilote de chasse en 1989, il sert en unités opérationnelles sur Mirage 2000 comme pilote de défense aérienne, cumulant quelque 2850 heures de vol et 46 missions de guerre lors des opérations en ex-Yougoslavie et en Irak.

Au sortir du collège interarmées de défense, il prend le commandement de l'escadron de chasse 1/5 « Vendée » en 2001 sur la base aérienne d'Orange. En 2003, il est appelé à servir en tant qu'expert air de la planification stratégique au centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) au sein de l'état-major des armées. À ce titre, il assure la planification puis la conduite de l'opération « Carbet » en Haïti en 2004 et des opérations de secours aux populations locales en Asie du Sud dans le cadre de l'opération « Béryx » en 2005.

Il rejoint ensuite l'état-major de l'Armée de l'air où il occupe différentes fonctions au bureau « Plans » où il est notamment chargé de la conduite des questions spatiales, du projet européen d'entraînement des pilotes de chasse et des structures de simulation avec plusieurs nations européennes. En 2008, il est choisi comme auditeur du centre des hautes études militaires et de la session « politique de défense » de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

À l'été 2009, il est nommé sous-directeur en charge des exportations de matériels de guerre au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) à Paris. Il prend ainsi part à l'élaboration des positions françaises sur

les questions d'exportations d'armement dans les enceintes internationales. Trois ans plus tard, il est nommé directeur de l'information du chef d'état-major des armées et œuvre au quotidien auprès du Major Général des Armées sur l'ensemble des dossiers préparés par l'état-major des Armées.

Il quitte ensuite Paris pour l'Afghanistan, où il prend le commandement de l'aéroport international de Kaboul et des forces françaises engagées dans l'opération « Pamir ». Il supervise notamment les opérations de transfert de la responsabilité militaire de l'aéroport aux autorités civiles afghanes.

Nommé général de brigade aérienne le 1^{er} janvier 2015, il prend à la même date le commandement de la brigade aérienne de l'aviation de chasse à Dijon, puis à Bordeaux-Mérignac en septembre 2015. Il est notamment en charge de la préparation opérationnelle de l'aviation de combat.

Au mois de juillet 2016, il est appelé auprès du chef d'état-major des armées en tant que chef de cabinet. Il est promu au grade de général de division aérienne le 1^{er} mars 2017.

Il est nommé chef d'état-major de l'Armée de l'air et élevé au rang et appellation de général d'armée aérienne le 31 août 2018.

Commandeur de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre national du Mérite, il est décoré de la croix de la Valeur militaire.

Né à Bergerac le 25 septembre 1965, le général Lavigne est passionné de rugby, sport qu'il pratique encore.



GÉNÉRAL DE BRIGADE AÉRIENNE JÉRÔME BELLANGER



GÉNÉRAL DE BRIGADE AÉRIENNE JÉRÔME BELLANGER

**COMMANDANT L'ÉCOLE DE L'AIR ET LA BASE
AÉRIENNE 701 DE SALON DE PROVENCE**

- Né le 20 mars 1969 à Montreuil-sous-Bois (93)
- Marié et père de deux enfants
- Promotion 1989 « Clément Ader » de l'École de l'Air
- Breveté Pilote de Chasse en 1993
- 2400 heures de vol (dont 59 missions de guerre)



1993	Pilote en escadron puis commandant d'escadrille sur M2000 RDI, Escadron de chasse 01.005 « Vendée » Base aérienne 115 - Orange
2000	Adjoint au Chef des opérations, Escadron de chasse 01,005 « Vendée », Base aérienne 115 - Orange
2001	Officier en charge de la planification des exercices au Centre opérationnel Air puis responsable synthèse des opérations au Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes, Paris
2003	Collège Interarmées de Défense, 11 ^{ème} promotion, Paris
2004	Commandant en second puis Commandant du Groupe de chasse 01.002 « Cigognes », Base aérienne 102 – Dijon
2007	Adjoint au chef de la division emploi à l'Inspection de l'armée de l'air, Paris
2009	Chef de la division des Forces aériennes et vice-président du Conseil Permanent de la sécurité aérienne à l'Inspection de l'armée de l'air, Paris
2010	Adjoint au chef de la cellule relations internationales du Cabinet du ministre de la défense, Paris
2012	Chef du bureau Opérations et Forces à l'Inspection générale des Armées, Paris
2013	Commandant de la Base aérienne 113 de Saint-Dizier et de la base de défense de Saint-Dizier / Chaumont
2015	Auditeur du Centre des hautes études militaires, 65 ^{ème} session et de l'Institut des hautes études de la défense nationale, 68 ^{ème} promotion, Paris
2016	Chef de cabinet du Chef d'état-major de l'armée de l'air
2018	Commandant de l'École de l'Air et de la Base Aérienne 701 de Salon de Provence.

Détachements :

entre 1995 et 1997 Bosnie
1996, 1998 et 1998 Irak

Promotions :

2008 1^{er} septembre : Colonel
2018 1^{er} juin : Général de brigade aérienne

Décorations :

2017 : Officier de la Légion d'Honneur
2013 : Officier de l'ordre national du Mérite
2011 : Médaille de l'aéronautique
1996 : Médaille d'outre-mer, agrafe en vermeil Moyen-Orient
1995 : Médaille commémorative française, agrafe ex- Yougoslavie



Service d'information et de relations publiques de l'Armée de l'air (SIRPA Air)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Colonel Cyrille Duvivier, commandant le SIRPA Air

DEPARTEMENT MEDIAS

09 88 68 16 45 / 46 / 47 / 48 / 49 / 50

presse@armeedelair.com

OFFICIER PRESSE

Aspirant SPENLE Lilia

06 33 22 24 81



LE MINISTÈRE DES ARMÉES

ENGAGÉ POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

Plus de 30 000 militaires assurent au quotidien la sécurité de nos concitoyens en France et à l'étranger, dont 13 000 sur le territoire national et environ 6 000 déployés en opérations extérieures

TOURNÉ VERS L'AVENIR

4,9 milliards d'euros de Recherche & Développement, dont 758 millions par an consacrés aux études amonts, un chiffre qui s'élèvera à 1 milliard d'euros dès 2022

ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

35.9 milliards d'euros de budget en 2019 soit le 2^e budget de l'État après celui de l'Éducation nationale
19.5 milliards d'euros pour l'équipement des forces
1,84 % du PIB en 2019 avec pour objectif 2 % du PIB en 2025
Les entreprises de Défense représentent 20 % des exportations de la France
26 000 PME et ETI sont fournisseurs directs du ministère des Armées

À HAUTEUR D'HOMME

26 000 recrutements par an dont 4 500 civils
270 000 hommes et femmes dont 208 000 militaires et 62 000 civils
20,7 % de femmes
38 000 réservistes opérationnels sous contrat

2^e ACTEUR CULTUREL DE L'ÉTAT

16 musées - 160 monuments classés - 3 millions de visiteurs par an
3 millions de photos et 21 000 films d'archives couvrant 4 siècles d'histoire



Centre Media du ministère des Armées
Tél. : 09 88 67 33 33
media@dicod.fr



Ministère des Armées

@Defense_gouv

@ministeredesarmees

Retrouvez-nous sur www.defense.gouv.fr